



Frais bancaire sur des prelevements

Par **vanes0468**, le **25/01/2014 à 15:10**

Bonjour,rnrnMa banque m'a compté des frais pour prélèvement impayés. J'ai remarqué, 2 jours après, qu'elle m'avait fait passer les prélèvements qu'elle m'avait compté avec frais.
rnrnEst-ce normal ? S'ils me comptent des frais, alors qu'ils ne me fasse pas passer les prélèvements, non ? rnrnDans l'attente, merci.

Par **aguesseau**, le **25/01/2014 à 20:45**

bjr,rnsi votre compte n'est pas suffisamment approvisionné pour payer vos prélèvements ou autres moyens de paiements, toutes les banques font payer des frais car cela les oblige à un traitement manuel.rnchaque année vous devez recevoir une plaquette du cout de chaque opération bancaire.rnà chaque demande de paiement faite par vos créanciers votre banque vous comptera des frais (environ 100 €) ce qui est assez dissuasif.rnvous pouvez supprimer vos autorisations de prélèvements si vos créanciers sont d'accord.rncdt

Par **vanes0468**, le **25/01/2014 à 22:27**

Bonsoir oui je comprend qu'ils me prennent des frais mais pourquoi me facturer ex:7€ pour me faire quand même passer l'opération.mon créancier peut représenter le prélèvement non?!

Par **aguesseau**, le **26/01/2014 à 01:09**

bjr, rnquand vous avez donné une autorisation de prélèvement, cela signifie que votre compte doit être approvisionné quand le créancier demande le prélèvement. rnle créancier n'a aucune obligation de représenter plusieurs fois le prélèvement et cela ne l'arrange sans doute pas de représenter son prélèvement. rnc'est comme si vous faisiez des chèques sans provisions. rnvous risquez des ennuis avec votre banque qui pourrait vous signaler à la banque de france. rncdt